



## Sommaire : **SPECIAL CESER**

### Séances plénières des 2 et 10 décembre 2013

#### Un CESER sous tension

Edito .....p.1

Intervention des organisations syndicales de Bretagne.....p.2

Orientations budgétaires J.E. Coatrieux.....p.3

Plan Régional d'Actions Logistiques J.L. Peltier .....p.4/5

Projet régional de santé N. Saouti.....p.5/6

Politique territoriale 2014/2020 F. Le Loarer.....p.6/7

SRDEII P. Boudet.....p.7/8

Billet.....p.8

Déclaration CGT en session extraordinaire du CESER le 10 décembre S. Creach.....en annexe



EDITO de Patrice BOUDET Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Une fois n'est pas coutume ! A la séance du 2 décembre, **six organisations ont fait une déclaration commune** pour demander que le Pacte d'Avenir pour la Bretagne aborde son volet social de manière significative et que l'Etat tienne une conférence sociale le vendredi 6 décembre. (cf. la déclaration intersyndicale).

Inutile de préciser que dans les rangs patronaux, cela a eu du mal à passer !

Une démarche unitaire (la dernière date de 2009, et abordait déjà le sujet de la crise!!) en Bretagne ; un texte qui désigne nommément « les entreprises irresponsables, arrogantes... ». C'en était trop pour les membres du CESER appartenant à la classe dirigeante. Quand on tape où ça fait mal, les réactions ne se font pas attendre. Pour autant, ils ne se gênent pas quand ils réclament, moins de contraintes administratives, fiscales, environnementales et sociales dans le futur Pacte d'Avenir.

Il est vrai qu'ils ont été surpris de voir que 6 organisations syndicales (80% des salariés en Bretagne) ont réussi une démarche unitaire d'actions loin de l'image qu'elles avaient donné dans cette même instance les 12 et 19 novembre (cf. Rapid Info n°433).

Sur les dossiers à l'ordre du jour, les déclarations de la délégation pointent les exigences de la C.G.T..

Les orientations budgétaires de la région, si elles vont dans le bon sens (maintien des investissements des grands projets...) montrent les limites des capacités de la Collectivité. En 2014, un nouveau tour de vis d'austérité du Gouvernement, réduction des dépenses publiques oblige, s'élevant à 9 millions d'euros, s'ajoute aux 32 millions d'euros manquants par exercice suite à la décentralisation de 2004 non aboutie en termes de transferts de moyens.

La C.G.T. qui réclame depuis très longtemps une grande réforme fiscale pour ce pays et à tous les niveaux se voit confortée dans sa légitime demande. Il est plus que temps!

Le 10 décembre, l'avis sur le Pacte d'Avenir a suscité 42 interventions ! C'est dire l'importance du sujet, impossible ici d'en faire un résumé ; Il faut aller sur le site [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr). Pour autant, quelques positionnements : les environnementalistes auraient préféré un report du Pacte agri/agro, contenu dans le Pacte d'Avenir, pour en modifier les termes ; des organisations patronales ne retrouvent pas leurs exigences (moins de contraintes..., plus de simplifications, suppression de l'écotaxe) exprimées lors des concertations. D'autres ont argué le temps trop court pour un tel pacte. Sur ce dernier point, on peut partager. Cependant, la C.G.T. en participant à 17 réunions en 7 semaines, a porté les revendications nécessaires à l'intérêt des salariés.

Très clairement, la partie sociale, encore insuffisante, pointe notamment la nécessité « d'anticiper et d'accompagner les mutations sociales et industrielles » dans l'objectif de la sécurisation des parcours des salariés avec pour ambition de maintenir les salariés dans l'emploi. L'expérimentation sur un territoire d'une forme de sécurité sociale professionnelle, orientation de Congrès, est sans doute une opportunité à saisir.

Là encore, mais chacun et chacune le sait, c'est par l'investissement de nos organisations, par la capacité de mobilisation des salariés, dont dépendront les résultats de ce que nous avons fait bouger.

Et le chantier est immense...

Patrice BOUDET  
Responsable du groupe C.G.T.  
10 décembre 2013

Site Internet : [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr)  
mail : [cgt.bretagne@wanadoo.fr](mailto:cgt.bretagne@wanadoo.fr)  
Tél. 02 99 65 45 90  
Fax : 02 99 65 24 98  
Directeur de la publication : Thierry GOURLAY  
I.S.S.N. : 1258-7745  
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992  
Bimensuel - 0,15€



## Intervention des organisations syndicales de Bretagne

Les orientations budgétaires qui nous sont présentées aujourd'hui sont fortement impactées par le pacte d'avenir en construction et sur lequel nous aurons à nous prononcer le 10 décembre. La hauteur des engagements budgétaires que nous voyons inscrits et qui y font explicitement référence ont amené nos 6 organisations à exprimer les éléments suivants.

Depuis des années, les organisations syndicales se mobilisent et travaillent à une prise de conscience collective des causes de la crise systémique, financière, économique, sociale et environnementale, aggravée par les politiques d'austérité. Aujourd'hui, l'ampleur des drames sociaux, leur concentration sur les filières fondamentales, menacent l'équilibre et l'avenir de nos territoires. A la hauteur de ces enjeux, nos organisations entendent prendre leurs responsabilités dans l'intérêt des salariés par la démarche unitaire d'une action syndicale forte de propositions constructives pour l'avenir des salariés et de l'emploi en Bretagne.

Représentant les salariés, elles s'engagent dans le dialogue social tant dans les entreprises, les services, que dans les institutions et face au gouvernement pour exiger la prise en compte de nos revendications.

Le pacte d'avenir est toujours insuffisant !

Aux propositions économiques qu'il contient, aux annonces d'aides inconditionnelles pour les employeurs, il faut EN-FIN impérativement ajouter un volet social conséquent qui prenne en compte l'urgence des situations. Ce pacte doit dessiner un avenir pour l'ensemble des filières et des territoires, ce qui passe également par un engagement fort des pouvoirs publics et des entreprises vis-à-vis des salariés.

Une réponse conjoncturelle ne peut suffire à une crise structurelle.

L'effort collectif qui permettra le soutien au territoire breton, ne saurait être engagé sans garanties formelles et transparentes des entreprises, quant à l'utilisation de ces moyens, en termes d'anticipation, d'innovation, et de politique sociale. Il faut en finir avec ces méthodes de gestion de trop d'entreprises irresponsables et arrogantes, détournant et gaspillant subventions et force de travail, détruisant impunément le bien public, méprisant la santé des salariés sans aucune volonté de préparer l'avenir.

Il en découle pour l'Etat la mission impérative de s'assurer que les employeurs mettent en oeuvre leurs obligations et que les droits des salariés soient effectivement respectés.

Le contexte nécessite de nouveaux modèles articulant les exigences économiques, sociales et environnementales, pour sortir d'une crise dont les salariés ne sont pas responsables.

Les mesures de soutien pour maintenir l'emploi s'imposent. Il faut combattre les suppressions d'emploi et la destruction d'un tissu industriel des territoires dont nous pensons qu'ils peuvent rebondir.

Les mutations industrielles, quand il est démontré qu'elles sont inévitables, doivent être anticipées pour permettre aux salariés de se réorienter et se former dans un parcours sécurisé et ainsi éviter les suppressions d'emploi. La mobilité des salariés doit être accompagnée par des droits importants et pérennes.

A la lumière de la crise actuelle, un effort considérable de formation et qualification s'impose.

C'est de la responsabilité particulière des employeurs. Les salariés constituent la première richesse de notre territoire.

Des mesures d'accompagnement dépassant le cadre administratif actuel pour les salariés touchés par les suppressions d'emploi ont été obtenues pour certaines situations. Elles doivent être améliorées et étendues à l'ensemble des salariés notamment des TPE et PME souvent oubliés, et bien au-delà de la seule filière agroalimentaire.

Nos organisations sont pleinement solidaires des salariés actuellement victimes des licenciements et partagent leur colère, l'angoisse de leur famille et de leur entourage. Pour autant, face aux manoeuvres de récupération de cette détresse, nos organisations dénoncent les discours et postures réactionnaires et affirment leur refus de la violence et du vandalisme, de la destruction de biens publics à ce jour impunie.

Elles appellent à une expression claire des salariés et se sont engagées pleinement pour faire entendre leurs voix dans les groupes de travail, dans la construction du plan breton, et sur les lieux de travail.

Si des points sociaux ont été abordés dans les différents groupes de travail, il reste à les concrétiser dans le pacte d'avenir.

Dans le prolongement de l'appel unitaire du 13 novembre et de la mobilisation du 23 Novembre, les 6 Organisations Syndicales interpellent les différents décideurs, et pouvoirs publics pour exiger un volet social engageant, à la hauteur des besoins et des attentes des salariés.

Elles exigent la tenue d'une 3ème conférence sociale avec les ministres concernés, le 6 décembre, pour donner au Pacte d'Avenir une réelle dimension sociale, nécessaire au développement de notre région.

# Orientations budgétaires 2014

## Intervention de Jean Edmond Coatrieux



Notre région est au cœur d'un séisme social. Le nombre de suppression d'emplois en cours et à venir impressionne, tant les restructurations s'enchaînent.

Les politiques d'austérité, mais aussi la régression sociale, la baisse du coût du travail ne font qu'accentuer les effets d'une crise orchestrée par le pouvoir de l'argent.

Pour la CGT, la gravité de la situation impose de s'attaquer aux causes de la crise et pas seulement à ses conséquences.

C'est dans ce sens que la CGT entend favorablement les priorités que s'est fixée la région pour ces orientations budgétaires.

Mais dans ce contexte de crise, il n'est pas admissible que les plus fragiles subissent une fois de plus la double peine. C'est pour ça que la CGT ne comprend pas que le Conseil Régional, au vu du chiffre de demandeurs d'emploi et pour augmenter le nombre de stagiaires envisage de baisser les rémunérations des stagiaires.

L'avis du CESER souligne à juste raison que ce sont les moins formés et les plus pauvres qui ne pourront pas, de ce fait, accéder à la formation. La rémunération des stagiaires, mais aussi la revalorisation des barèmes pour leur assurer une restauration et un hébergement de qualité sont un des leviers pour que demain tous aient une chance d'avoir un emploi.

Pour la CGT, il est urgent aussi de veiller à la qualité de l'enseignement public pour répondre aux besoins de demain. C'est pour cela que la CGT appuie la demande du CESER pour que de nouveaux lycées puissent être construits rapidement afin de répondre à l'augmentation prévue de la démographie scolaire.

La CGT est très préoccupée par le transfert à la Région de la carte de la formation professionnelle - et ce dans un contexte de compressions budgétaires au Conseil Régional et au Rectorat. S'agissant de la formation professionnelle initiale, la CGT demande au Conseil régional de veiller à ce que l'offre de formation en CFA ne se fasse pas au détriment de celle en Lycée Professionnel qui ne remplit pas les mêmes objectifs.

Cependant, nous ne pouvons que partager les inquiétudes de la Région face à ce qu'elle appelle : « la disparition de la plupart des éléments dynamiques du panier recette » qui affecte inéluctablement la capacité d'intervention de la Région.

Le compte administratif 2011 estimait le cumul des sommes dues par l'Etat à la Région depuis 2006 à 134 millions d'euros. Les éléments fournis lors de la présentation du budget de la région le 19 novembre situent le déficit annuel lié aux transferts non compensés à 32 Millions d'euros, auquel il faut rajouter pour 2014, les 9 millions d'euros au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Ce sont donc à nouveau 41 millions qui manqueront au budget 2014 et qui seraient aujourd'hui les bienvenus pour faire face aux mesures d'urgence liées à la situation sociale régionale.

Pour sortir de l'impasse budgétaire qui résulte des décisions politiques nationales relatives à la réforme des collectivités territoriales et de leur fiscalité, il faut une réforme profonde de toute la fiscalité nationale et locale, avec une véritable péréquation.

Comment ne pas s'interroger quand 67 entreprises concentrent 20% de la CVAE perçue en 2014 et que 10 % de la CVAE repose sur la santé économique de seulement 18 entreprises dont certaines dans les secteurs fra-

gilisés tels que l'agro-alimentaire et l'automobile.

C'est aussi dans ce contexte qu'il faut resituer la TICPE, prévue pour financer des modes de transports alternatifs à la route et qui devait s'appliquer à l'ensemble des usagers de la route.

Actuellement, elle ne concerne, que ceux qui sont contraints d'utiliser leur véhicule pour se rendre à un travail de plus en plus éloigné du domicile. Rappelons que cette taxe a pour ambition de financer des modes de transports alternatifs à la route. Force est de constater que dès lors qu'il s'agit des salariés, l'application de ces taxes ne dérange personne et est même considérées « comme nécessaire au bon équilibre des finances régionales ».

Aujourd'hui, la mise en application de l'Ecotaxe fait débat. Or c'est un fait, le transport routier marchandises est sous-tarifé.

L'ensemble des coûts externes (coûts d'usage des infrastructures, des nuisances et de la pollution, de l'accidentologie ...) ne sont pas facturés et sont donc supportés par la collectivité et le contribuable, ce qui permet aux entreprises de délocaliser leur production à tout va, de travailler à flux tendu et sans stocks, multipliant les parcours parasites des marchandises.

Cette sous-tarifation du transport routier de marchandises (TRM) est source de concurrence avec les modes plus vertueux du ferroviaire et du fluvial, tout ceci sur fond de dumping social. Le recours à des travailleurs à bas coût des pays de l'Europe de l'Est, la précarité de l'emploi dans les entreprises de transports, mais aussi la désindustrialisation, les fermetures de sites de production, les licenciements tirent vers le bas les conditions sociales et les salaires des conduc-

teurs.

La CGT n'acceptera pas que les 80 millions d'euros par mois générés par la suspension de l'éco taxe soient pris dans les poches des contribuables.

Pour la CGT, la fiscalité de notre pays est injuste et inefficace. Elle repose pour beaucoup sur la TVA qui est l'impôt le plus injuste qui soit, et sur une faiblesse de l'impôt sur le revenu, notamment pour les riches.

Elle taxe plus le travail que le capital, à cela s'ajoute la kyrielle de niches fiscales, exonérations de cotisations qui représentent plus de 200 milliards d'euros par an de cadeau fait aux entreprises sans aucun contrôle de l'utilisation de cet argent. Le crédit impôt compétitivité de 20 milliards/an en est le plus flagrant exemple puisqu'il profite essentiellement aux grands groupes de commerce qui ne

délocalisent pas.

La CGT exige une véritable réforme fiscale, elle fait des propositions et est disponible pour y participer.

L'impôt est un moyen d'émancipation de la société. Le populisme et la démagogie sur ce sujet sont inacceptables. C'est d'ailleurs souvent les mêmes qui veulent supprimer les impôts qui réclament davantage d'aides.

La fiscalité environnementale doit s'inscrire dans une réforme fiscale d'envergure en faveur du monde du travail.

Elle doit s'appuyer sur une autre façon de travailler, de produire et de transporter les marchandises.

Les salariés concernés doivent pouvoir être entendus à partir de leur exigence de qualité du travail.

La CGT est porteuse de multiples

propositions pour rendre le système fiscal plus juste et plus efficace.

De telles évolutions ne peuvent que passer par un débat public d'ampleur dans toute la société sur les besoins en matière de politiques publiques et ses besoins de financement. Il faut en finir avec cette fiscalité au service des lobbies les plus puissants. Plutôt que d'augmenter la TVA qui pèse proportionnellement plus lourd sur les bas revenus, la CGT se prononce pour une réforme fiscale ambitieuse. Pour cela il faut :

- réhabiliter et rendre plus progressif l'impôt sur le revenu,
- renforcer l'impôt sur la fortune,
- réexaminer l'impôt sur les sociétés,
- réformer la fiscalité locale
- en finir avec l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.

## Présentation du Plan régional d'actions logistiques Intervention de Jean Luc Peltier



Les politiques des transports mises en œuvre ces dernières années, les choix de l'opérateur ferroviaire historique en matière de Fret ont quasiment anéanti l'atteinte des objectifs de reports modaux fixés par le Grenelle de l'environnement.

La CGT a toujours encouragé et soutenu les initiatives permettant de développer le report modal de la route vers le mode ferroviaire et fluvial en réponse aux enjeux environnementaux. Pour la CGT, l'initiative du Conseil Régional de co-construire un « Plan régional d'actions logistiques » associant chargeurs, opérateurs ferroviaires régionaux, décideurs économiques et institutionnels se situe dans une démarche volontariste visant à créer les conditions pérennes d'un redéploiement des modes alternatifs à la route en Bretagne.

Depuis plus d'une décennie, sur le

plan national, le niveau des trafics de fret ferroviaire demeure en constante régression. Ceux-ci ont atteint un niveau historiquement bas en 2012 avec moins de 23 milliards de Tonnes/Kms (GTK) transportées tout opérateurs confondus (55 GTK en 2000 avec la seule SNCF). Les divers plans Fret à la SNCF ont engendré des milliers de suppressions d'emplois, la fermeture de gares Fret et de triages ainsi que de lignes ferroviaires.

Ces dernières années, le recul des activités industrielles, l'organisation de la production (flux tendu, zéro stock, externalisation...) ont contribué au développement du mode routier mieux adapté à la demande d'envois fréquents, de taille réduite, vers des destinations diversifiées. Cela est particulièrement vrai pour la Bretagne dont le plan routier a largement contribué au report modal du rail vers

la route ces dernières décennies.

Les politiques des transports au plan national et européen ont accentué cette tendance par des décisions en termes de réglementation, d'infrastructures et de tarification, conduisant à une sous rémunération du transport de marchandises. En France, mais aussi en Bretagne, l'impact de la loi LME sur les organisations logistiques en est d'ailleurs la démonstration.

Le dumping sur les prix a engendré une course à la productivité dont les conséquences sont dévastatrices, singulièrement pour les salariés du secteur. Pour la CGT stigmatiser les cheminots sous l'angle de leur statut particulier leur permettant d'assurer leur mission de service public à un moment où s'ouvrent des discussions sur un futur cadre social harmonisé n'effacera pas la responsabilité de L'État qui doit s'engager à désendet-

ter le système ferroviaire afin de permettre le développement du service public tant voyageurs que de marchandises.

L'élaboration de ce Plan régional d'actions logistiques a permis de réaffirmer la nécessité de concevoir le transport de marchandises comme un ensemble complexe logistique de l'expéditeur au destinataire final. A ce titre, Il faut optimiser tous les maillons et lever les contradictions entre les uns et les autres, SNCF, groupe SNCF, RFF, autres entreprises ferroviaires, autres modes de transport mais aussi les chargeurs afin de rendre efficient le développement du fret ferroviaire et atteindre les objectifs de reports modaux affichés par cette ambition publique que constitue le PRAL. Pour la Cgt, la réussite de ce plan repose d'abord sur un engagement fort de tous les acteurs économiques concernés.

L'efficace comme l'efficacité de ce plan dépendent aussi du respect des engagements pris en matière d'investissements portant notamment sur les infrastructures. Dans ce cadre, la désaturation de la gare de Rennes doit être traitée prioritairement car tout retard pris sur ce dossier aurait de lourdes conséquences sur la réussite de la mise en œuvre de ce plan. Cette situation serait de nature à opposer les usagers du transport de voyageurs à ceux du transport de marchandises, ce qui irait à l'encontre des objectifs de reports modaux affichés dans ce plan.

L'avenir du ferroviaire en terme d'efficacité économique et environnemen-

te réside dans sa capacité à traiter des flux de moyenne, voire de petite taille et à les rassembler dans des trains massifiés. Comme le souligne l'avis du CESER, traiter le drainage des territoires bretons, leur mise en réseau par un système d'acheminement massif connecté aux différentes régions françaises et européennes constitue une priorité.

De par sa situation, la Bretagne reste exclue des grands corridors de Fret ferroviaires alors qu'existe un potentiel important de massification de flux à l'exemple de l'industrie agroalimentaire qui est un secteur clé de l'économie bretonne. Une production logistique mutualisée semble donc incontournable si l'on considère qu'il est difficile de massifier des trafics mono-chargeurs en Bretagne. Concernant les trafics intrarégionaux, les débats ont montré de fortes potentialités notamment au départ des ports de Brest et Lorient (Céréales, soja, granulats). Pour la CGT, il y a là un sujet à traiter prioritairement si on le considère en terme d'enjeu de développement des ports bretons mais aussi d'approvisionnement de matières premières pour l'économie bretonne.

Cette nouvelle approche devrait permettre d'optimiser les dessertes en les mutualisant par une évolution des organisations de la production et du travail en lien direct avec les besoins des chargeurs. Elle nécessite une évolution des métiers existants en développant une plus grande autonomie et en intégrant des missions pluridisciplinaires logistiques.

Pour la CGT, cette initiative du Conseil régional est une nouvelle occasion de s'exprimer sur une conception du transport du fret se situant résolument dans un environnement de coopération entre les modes de transports au service de l'intérêt général.

La SNCF et les nouveaux opérateurs ont les moyens d'y contribuer. Pour y parvenir, il faut que le Fret ferroviaire bénéficie d'un vrai projet de développement par la maîtrise complète du transport, du réseau principal à l'embranchement particulier.

Ainsi, l'intervention publique doit encourager les chargeurs et les industriels à réfléchir en commun à leur logistique. Des convergences peuvent se développer entre l'intérêt général qui vise à orienter les flux vers des modes respectueux de l'environnement et l'intérêt des chargeurs qui peuvent bénéficier de ces mises en commun.

Pour la CGT, plus qu'un enjeu, le transport de fret est aussi un choix de société et seule une politique des transports basée sur des valeurs de service public permettra l'atteinte des objectifs fixés par le PRAL. Pour la CGT, ce plan est aussi un outil à croiser avec les différents schémas régionaux tel le SRCAE.

La CGT soutient cette initiative du Conseil régional en ce qu'elle contribue au débat que nous voulons poursuivre avec l'ensemble des acteurs qui souhaitent que les modes alternatifs à la route retrouvent leur place dans le cadre d'un développement humain durable.

## Projet régional de santé 2012-2016 Intervention de Nadine Saouti



Dans une précédente déclaration, la CGT avait déjà observé que la loi HPST dont découle le PRS allait renforcer le centralisme étatique au dé-

triment de la prise en compte de l'expertise des acteurs de terrain dans les territoires. En effet, la mise en pratique d'une nouvelle gouvernance

par l'ARS laisse peu de place à la démocratie, la logique de gestion prenant le pas sur la logique de santé publique.

Le Conseil régional donne un avis défavorable sur la révision du PRS 2012-2016 aux motifs qu'il ne répond pas aux remarques et attentes exprimées sur la première version du projet. Il faut noter en effet que la Région se veut ambitieuse en plaçant le bien être des bretons au cœur de sa politique de santé.

Or, ce PRS manque d'ambition au regard des enjeux de santé publique.

La CGT approuve la démarche d'exigence de la Région et partage son analyse critique exhaustive sur le PRS.

Cependant, la CGT souhaite particulièrement attirer l'attention sur les points suivants :

- ♦ Tout d'abord, il faut donner du temps pour l'élaboration d'une démarche prospective, étape essentielle pour construire une politique de santé cohérente tant en terme de zonage de l'offre de soins sur le territoire que de prévention et de formation des professionnels de santé. Or, en Bretagne, la révision du PRS se fait dans une précipitation dommageable à une appréciation de qualité alors que d'autres agences régionales de santé ont quant à elles fait le choix de donner plus

de temps à la concertation pour la mise en œuvre d'une démocratie sanitaire.

- ♦ Par ailleurs, tout comme le Conseil Régional, la CGT est convaincue de la nécessité d'un pilotage régional de l'observation de la santé. De cette absence de pilotage découlent aujourd'hui beaucoup d'insuffisances :

- En effet, la prévention est la grande oubliée de ce projet. C'est d'autant plus regrettable qu'un euro investi en prévention c'est deux fois plus d'économie en soins et prise en charge, notamment sur le terrain sensible des conduites addictives, de la santé mentale, de la prévention du suicide et de la santé environnementale.

- Ensuite, cette politique de santé exclusivement axée sur une logique de gestion ne permet pas la mise en place d'une synergie de partage de connaissances entre les professionnels du monde médical, médico social et social au sein de la région Bretagne et encore moins avec d'autres régions françaises.

- Enfin, cette politique n'intègre pas toute la dimension plus transversale et pertinente des questions de santé analysées par population et milieu ; pour le moment, elle est menée exclusivement sur quelques aspects thématiques.

Plus largement, pour la CGT, des moyens supplémentaires massifs sont nécessaires pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Or, au lieu d'apporter des moyens significatifs, la révision proposée par l'ARS se résume à un saupoudrage de modifications essentiellement apportées sur la forme.

Pourtant, le constat sur l'ensemble du territoire breton est alarmant :

Ainsi le regroupement des blocs opératoires dont on perçoit bien les objectifs d'économies budgétaires est annoncé comme préservant les effectifs salariés. Dans les faits, les professionnels de santé vont devoir faire face à des journées de travail de 10h/jour au détriment de la sécurité des patients.

Au quotidien, restructurations, réorganisations et fusions d'établissements conduisent à une dégradation des conditions de travail des professionnels et à une prise en charge des patients également dégradée avec, pour conséquence, un éloignement sur certains territoires de l'offre de soins.

Pour toutes ces raisons, la CGT votera favorablement l'avis du CESER qui conforte l'avis négatif du Conseil Régional au PRS.

## Politique territoriale 2014-2020 Intervention de Françoise Le Loarer



De façon récurrente, la CGT s'est exprimée dans cette enceinte sur la nécessaire cohérence entre les territoires de notre région, ainsi que sur la solidarité entre l'ensemble des échelons : local, départemental, régional et national, comme le préconise l'avis du CESER.

Nous considérons que tout projet qui vise à opposer et mettre en concurrence les collectivités entre elles ne concourt qu'à accroître les inégalités et les risques de dumping social. Dans les annexes du bordereau du

Conseil régional, chaque sous chapitre pointent je cite : « les inégalités, la non homogénéité, les disparités » entre les territoires bretons Nord/Sud et plus classiquement littoral et centre Bretagne. Ce qu'avait également relevé l'auto saisine du mois de juin : « Les dynamiques territoriales de Bretagne en question ».

Le principe d'équité qui tend à remplacer celui d'égalité risque selon nous d'accroître ces fractures territoriales intra bretonnes.

L'actualité économique et sociale renforce notre vigilance notamment sur les « expérimentations » dans les territoires. Elles ne doivent pas contribuer à aggraver les inégalités existantes, ni remettre encore plus en cause la cohérence entre eux. Cette actualité nous conduit à mesurer les limites de la contractualisation avec les territoires sur des projets, aussi pertinents soient-ils, pour bâtir une politique régionale.

Sur l'ensemble des priorités que la région porte dans sa démarche de

contractualisation avec les pays apparaît l'idée de « conditionnalité des aides aux enjeux régionaux précédemment identifiés ». Faut-il en conclure que les territoires qui n'entreraient pas dans les critères fixés par la région dans le cadre de ses orientations stratégiques ne pourraient prétendre aux aides prévues par la contractualisation ?

En juin, nous demandions une évaluation du fonctionnement des conseils de développement. Cette évaluation reste à concrétiser pour rendre plus homogène les fonctionnements de ceux-ci.

Le Conseil régional réaffirme son soutien à l'ingénierie des pays autour de deux axes que sont l'animation de la stratégie de pays et l'animation des Conseils de développements. Toute-

fois, cette volonté ne saurait masquer l'absence de droits et moyens permettant à la société civile organisée d'y prendre tout sa place.

Ce dossier est marqué du sceau de l'incertitude lié aux prochaines élections municipales quant aux futurs périmètres des intercommunalités, des Pays, des Conseils de développement : avec qui la Région va-t-elle contractualiser ? Incertitude également quant au devenir de l'acte III de la décentralisation où l'opacité domine. Que vont devenir les Pays, les Conseils de développement, la place des Métropoles ?

Il s'agit là pourtant d'interrogations majeures pour la construction de projets de territoires dans l'intérêt général et déconnecté d'un exercice annuel budgétaire auxquels sont

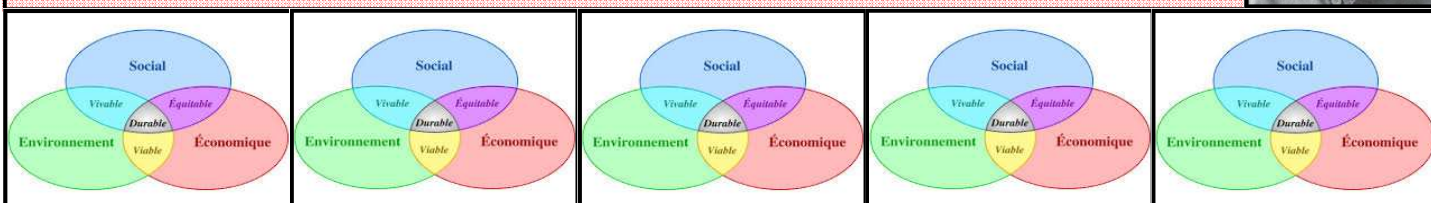
contraints les EPCI à fiscalité propre. Rappelons également que ces EPCI sont composés d'élus représentant leur collectivités, ce qui ne favorise pas toujours la réflexion autour d'un projet de territoire.

En période de forte restriction budgétaire, le risque est grand de substituer une logique de guichet à une logique de projet qui est pourtant réaffirmée par la région.

S'agissant de la contractualisation avec les îles, comme le suggérait l'étude du CESER sur les dynamiques territoriales, sans remettre en cause la nécessité de prendre en compte leurs spécificités, il est aussi nécessaire que celles-ci trouvent leur place dans l'élaboration des projets de pays dans une démarche de continuité territoriale.

## Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation—SRDEII

### Intervention de Patrice BOUDET



La démarche qui vise à faire de la SRDEII une vision d'anticipation pour les 6 ans à venir est pertinente. La CGT partage le fait que les mutations économiques et environnementales en cours doivent être organisées pour réussir la transition.

Pour autant, les questions sociales, des hommes et des femmes, doivent être traitées avec la même impulsion pour ne pas oublier les principaux créateurs de richesses qui font la compétitivité des entreprises. Les salariés, au sens large, font partie intégrante de l'entreprise. Pour la CGT, le travail ne représente pas un coût mais une richesse qui doit être un levier pour assurer la dimension sociale de la transition économique sachant que la part salariale dans la richesse créée ne cesse de diminuer au profit du capital.

La plus-value produite dans les entreprises résulte des savoirs, des savoirs faire, de la qualification, de la formation et des compétences des femmes et des hommes qui y travaillent.

L'emploi et le social, la place du travail et sa rémunération, la reconnaissance des salariés et de leurs droits, le dialogue social territorial, les GPEC ... doivent donc constituer des clés d'entrées indispensables pour un développement économique durable. Toute stratégie de développement doit s'appuyer sur l'économique, le social et l'environnemental.

La démocratie sociale est aussi un enjeu de développement, mais cela suppose une démocratie économique et sociale qui reconnaît la place de chacun au dialogue en leur donnant des droits et des moyens nécessaires.

C'est l'occasion d'innover et la période actuelle nous y invite.

L'innovation sociale dont on parle beaucoup sans en identifier réellement le contenu, serait de permettre aux salariés d'être présents et acteurs à tous les niveaux. Cela suppose de repenser la démocratie pour accompagner une présence des sala-

riés et de leurs organisations syndicales dans les lieux de dialogues et de négociations, dans l'entreprise quel qu'en soit la taille et dans les territoires au regard de l'évolution des lieux de décisions de l'économie.

L'accompagnement des mutations doit aussi se faire au sein des entreprises et sur les territoires. Pour les entreprises, cela suppose de travailler la GPEC en interne afin que les Conseils de développement puissent être des lieux pertinents de mise en commun pour organiser une réelle GPECT.

Cette logique de GPECT doit aider à une prise en compte nouvelle des attentes des entreprises, des salariés, sur les questions de formation professionnelle, de mobilité géographique et professionnelle, en permettant une transition qui sécurise l'emploi et les acquis liés au salarié.

Les propositions de la CGT visent à placer l'emploi de qualité durable au cœur des préoccupations et des

approches des acteurs du développement économique en Bretagne.

La sécurisation des emplois devient un défi à gagner pour assurer et réussir toutes les transitions.

C'est ainsi que pour la CGT, cette approche sociale est trop peu prise en compte dans la SRDEII.

Les travaux du CESER de janvier dernier, partagé par une large majorité des acteurs économiques et sociaux, sur la situation économique et sociale de la région sont pourtant un support intéressant pour donner de la lisibilité sur le devenir de la région. Ils auraient pu inspirer les rédacteurs de SRDEII.

Autre aspect : La CGT pense qu'il faut mieux coordonner les activités pour mieux les anticiper. Ainsi, nous accueillons la réflexion par filière comme pouvant articuler la réflexion pour aller vers une nouvelle efficacité économique et sociale. Nous tenons néanmoins à attirer l'attention sur le fait que la spécialisation de l'industrie en « filière » peut entraîner une fragilisation, car elle amène souvent à spécialiser les sites de production sur un seul type de production, ou pire, sur un seul type de produit (par

exemple « l'automobile »). Ces sites devenus des « champions » hyperspécialisés chacun dans leur domaine, sont mis en concurrence avec des sites de même nature, dans d'autres régions ou pays.

La SRDEII devrait flécher les priorités économiques de la région. Pour autant, cela ne doit pas conduire à des domaines exclusifs qui auraient comme conséquence la concentration des activités bénéficiant de moyens publics.

La SRDEII devrait porter l'ambition de la conférence sociale, à savoir le redressement de l'industrie française en s'attaquant aux causes de la désindustrialisation. Les sites industriels, considérés sur la région comme des leviers de l'économie, sont fragilisés. A la Cgt, nous considérons qu'il ne faut pas opposer les industries d'aujourd'hui à celles de demain.

Autre sujet sans rapport avec les éléments précédents. Nous nous posons toujours la question de savoir sur quelle base, différents dossiers de l'exécutif, et la SRDEII n'y échappe pas, font référence à des « valeurs citoyennes ancrées dans une identité régionale » où l'engagement, le sens du collectif, l'ouverture

et l'imagination seraient une force supplémentaire qu'auraient les bretons par rapport à d'autres. Espérons que cette flatterie abusive de l'identité bretonne ne se retourne pas contre leurs auteurs. En tout cas, elle ne se justifie pas.

Enfin, la CGT est globalement en accord avec l'avis proposé notamment quand il précise que la charte bretonne de la qualité de l'emploi devrait être mieux prise en compte.

D'accord également, sur les légitimes réserves sur la gouvernance envisagée qui externalise de fait une stratégie de politique publique régionale à un organisme extérieur.

Nous sommes favorables à un dispositif de suivi et de mise en œuvre, dans lequel le Conseil régional garde la maîtrise politique. C'est d'autant plus normal que la région a décidé d'exercer la compétence « développement économique » dont la stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation en est le principal outil.

La CGT votera l'avis présenté.

## Billet

Dans le numéro spécial CESER des 12 et 19 novembre 2013, le groupe C.G.T. s'est renouvelé avec l'arrivée de quatre nouveaux camarades.

Bienvenue à Corine FERREIRA, Claudine CORNIL, Stéphane CREACH et Jean Luc PELTIER.

Bon vent et merci à Guy JOURDEN, Christian PELTAIS et Olivier DEHAESE qui ont quitté la délégation mais pas l'activité syndicale.

### **Vous pouvez accéder :**

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

1. A partir du site du C.R.B. [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr)
2. À partir du site du Conseil Régional <http://www.bretagne.fr> puis La Région puis Le CESER puis Avis